

Le 5 novembre 2013

Monsieur Stéphane Bédard
Leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

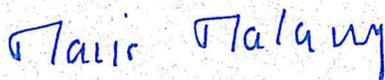
Le 18 septembre 2013 était déposé, à l'Assemblée nationale, l'extrait d'une pétition signée par 110 citoyens demandant au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'intervenir auprès des dirigeants de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands pour exiger le maintien des budgets et des services scolaires pour tous les élèves en formation préparatoire au travail, et ce, dans leur milieu de vie respectif.

En ce qui concerne l'effort demandé aux commissions scolaires pour l'année 2013-2014, il est important de rappeler que le gouvernement a toujours clairement indiqué que l'effort devait être fait sans affecter les services aux élèves.

Mentionnons par ailleurs qu'en vertu de la Loi sur l'instruction publique, les responsabilités relatives à l'organisation des services éducatifs, à l'utilisation des espaces requis et au transport scolaire incombent à la commission scolaire.

Conséquemment, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ne peut intervenir dans l'organisation scolaire des commissions scolaires.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



MARIE MALAVOY